

Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal Nº 20/2023 :

Demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 7 novembre 2023 avec Monsieur le Municipal Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à le remercier pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet est prévu dans le plan d'investissements de 2024 à hauteur de CHF 80'000.- TTC.

Budget : Ce montant résulte d'une estimation des coûts avec une réserve de \sim 5% pour l'infrastructure serveur et \sim 7% pour le logiciel de gestion.

Les prestations du mandataire, donc hormis matériel et logiciels, ont été estimées sur la base d'un tarif horaire.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : Au même titre que les investissements informatique précédents, il est prévu d'amortir cet objet sur 5 ans.

Cela représente une charge financière annuelle estimées de CHF 16'748.-.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

Amendements: Aucun.

Demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

- 1. D'adopter le préavis municipal N° 20/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 79'000.-- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques tel que présenté par la Municipalité.
- 2. De financer ce dernier par la trésorerie.
- 3. D'amortir ce dernier sur 5 ans

Arzier-Le Muids, le 21 novembre 2023

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Didier HERMANN

Frédéric GUILLOUD

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur

